

AVISU CESEC 2021-55¹
AVIS CESEC 2021-55

Relatif à
Rilativu à

L'approbation de la Convention d'application financière 2021 de la Convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2020-2022 entre l'Etat, le Centre National du cinéma et de l'image animée, et la Collectivité de Corse

L'approvu di a Cunvinzioni d'appiigazioni finanziaria 2021 di a Cunvinzioni di cuuparazioni pà u sinemà è a fiura mossa 2020-2022 trà u Statu, u Centru naziunali di u sinemà è di a fiura mossa

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 15 octobre 2021 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur **l'approbation de la Convention d'application financière 2021 de la Convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2020-2022 entre l'Etat, le Centre National du cinéma et de l'image animée, et la Collectivité de Corse;**

Vistu a lettera di presentazione di u 15 d'ottobre di u 2021 di u Sgiò Presidente di u Cunsigniu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigniu Esecutivu, di l'Ambiente è Culturale di Corsica rilativu à l'approvu di a Cunvinzioni d'appiigazioni finanziaria 2021 di a Cunvinzioni di cuuparazioni pà u sinemà è a

¹ Adopté à l'unanimité (Votants : 41)

fiura mossa 2020-2022 trà u Statu, u Centru naziunali di u sinemà è di a fiura mossa;

Après avoir entendu, Jean-François VINCENTI, Directeur cinéma et audiovisuel, Angela Lucchini, cheffe du service création et diffusion ;

Sur rapport de Hélène DUBREUIL-VECCHI, pour la **commission « azione culturale, audiovisuel patrimoine »** ;

À nant'à u raportu di Hélène DUBREUIL-VECCHI pè a Cummissione « azione culturale, audiuvisivu è patrimoniu »

*U Cunsigliu Ecnomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 26 d'ottobre di u 2021, in Bastia
Prununzia l'avisu chì seguita*

Le rapport présenté concerne l'approbation de la Convention d'application financière 2021 de la Convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2020-2022 entre la Collectivité de Corse, le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) et l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication – Préfecture de la Région Corse - Direction régionale des affaires culturelles de la Corse).

Pour mémoire, la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2020-2022 dont l'objectif est de mener, dans ce domaine, une politique conjointe et une action coordonnée, a fait l'objet d'un avis favorable du CESEC (Avis N° 2020-65).

Pour ce qui concerne l'année 2021, le montant global des engagements prévisionnels respectifs est de 4.127.000 €. La répartition est de 73 % pour la CdC (3.022.500 €) et 27 % pour le CNC (1.104.500 €). Il est à noter que ces montants et cette répartition sont sensiblement équivalents à ceux des années précédentes.

Le CESEC suit avec intérêt depuis de nombreuses années l'évolution de la filière cinéma et audiovisuel en Corse et **se satisfait de constater**, à la lecture du bilan 2020, le dynamisme et la créativité des acteurs du secteur (auteurs, réalisateurs, techniciens, producteurs, diffuseurs, exploitants, festivals, plateforme SVOD). Toutefois, il regrette que la langue corse soit

insuffisamment présente et demande le renforcement de sa place dans les productions.

La structuration efficace de ce domaine est due à l'impulsion donnée par la mise en place de la convention et des soutiens financiers qu'apporte la CdC, mais également à la traduction de ses objectifs déclinés dans son règlement des aides.

Ce règlement met en synergie la direction de la CdC et les acteurs dans un dialogue fructueux et les accompagne à tous les niveaux du processus, de l'écriture jusqu'à la production.

Par ailleurs, il existe à l'Université di Corsica un cursus, de la licence jusqu'au DU *Création et technique cinématographique et audiovisuelle*, qui contribue par la formation qu'elle délivre, au développement du secteur. Ces différents éléments concourent à permettre une production insulaire riche et diversifiée, qui pour une grande part, est reconnue au niveau national et international.

En effet, ces derniers procèdent de facteurs tels que l'énergie et la diversité créative de l'ensemble des acteurs de la filière, les financements publics, l'impulsion donnée par l'action de la Collectivité de Corse donnée via son règlement des aides et sa présence aux côtés des acteurs de la filière et enfin l'existence d'un diplôme universitaire création et technique cinématographique et audiovisuel à l'Université di Corsica.

S'agissant de l'éducation à l'image, **le CESEC souhaite** que le réseau de médiateurs culturels qui doit permettre l'organisation du dispositif « *ciné-club dans les établissements scolaires* » soit rapidement mis en place.

Le CESEC de Corse émet un avis favorable sur ce rapport.

La Présidente,



Marie-Jeanne NICOLI